

ACTION DE FORMATION :

TITRE PROFESSIONNEL (niv. V)

CONDUCTEUR DU TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE

LE MÉTIER :

Le métier de conducteur de car est ouvert indifféremment aux hommes et aux femmes. Il exige un sens développé des relations humaines, des responsabilités, une bonne résistance au stress et un esprit d'initiative.

Bien qu'en contact régulier avec sa hiérarchie, les conducteurs disposent d'une grande autonomie.

Le métier de conducteur de car présente également des contraintes qu'il ne faut pas occulter afin d'éviter toute surprise ou déception.

Les amplitudes de travail peuvent être très importantes (jusqu'à 12h) avec des coupures de plusieurs heures n'empêchant pas de vaquer à ses occupations personnelles mais ne permettant pas forcément de rentrer à son domicile.

Les temps d'attente peuvent être importants.

Les services peuvent démarrer très tôt, se terminer très tard. Des modifications de plannings peuvent intervenir à la dernière minute. Les conducteurs de car seront amenés à travailler le week-end.

LA FORMATION :

- **Statut des personnes :** stagiaires de la formation professionnelle.
- **Calendrier de la formation :** du 12/11/2019 au 07/02/2020 (434h de formation)
- **Lieu de la formation :** Pilote Formation à Ville-en-Vermois.
- **Indemnisation des stagiaires :** les stagiaires seront indemnisés par Pôle Emploi sur toute la durée de la formation. Les personnes percevant **l'ARE auront accès à l'AREF**. Les personnes ne percevant **pas l'ARE bénéficieront de la RFPE**. Les frais de formations sont également pris en charge par Pôle Emploi.

Cette formation nécessite un fort investissement de la part des stagiaires. Outre le côté pratique de la conduite, **les cours théoriques représentent une part importante de la formation.** Il y a de nombreuses connaissances à intégrer et maîtriser : code de la route, législation, procédures diverses, etc.

Les candidats doivent avoir conscience qu'ils devront fournir du travail personnel sur toute la durée de la formation.

La formation aboutit à un titre professionnel de niveau V incluant notamment le permis D et la FIMO Voyageurs.

LA MISSION A L'ISSUE DE LA FORMATION :

Les titulaires du titre seront positionnés sur des missions d'intérim par le biais de FR'2i **pour une durée de 12 mois.**

Les missions concerneront exclusivement du transport interurbain (aucune mission sur du transport urbain ne sera proposée) : transport scolaire, transport de groupes, etc.

Les conducteurs arriveront en entreprise sur une **période de forte activité. Certaines missions pourront débiter sur du temps partiel 110 heures mensuelles.**

La rémunération sera de : 10,62EUR/heure brut.

A noter que selon les besoins de l'entreprise, des CDI pourraient être proposés avant ou à l'issue des missions de travail temporaire.

LES PROFILS DES CANDIDATS :

- Être âgé de plus de 21 ans
- Avoir un permis B en cours de validité
- Ne pas être titulaire du permis D
- Maîtriser la langue française
- **Projet professionnel validé** dans le transport de voyageurs (EMT ou PMSMP réalisé idéalement)
- Être **mobile** (pouvoir se rendre en formation puis sur les dépôts des entreprises de transport)
- Être **éligible à l'IAE** (insertion par l'activité économique)
- **Qualités requises** : ponctuel, autonome, sens du relationnel, sens des responsabilités

Postes vacants :

5 sur Dombasle sur Meurthe/Lunéville/Bayon

5 sur Rambervillers/St Dié des Vosges / Epinal

CV à jour et LETTRE DE MOTIVATION sont à envoyer à Adélaïde CORBE, Conseillère en Insertion : luneville@partego.fr